

Programme Initiative Régionale d'Appui au Développement Économique Durable – IRADA

Études et appui institutionnel pour le volet « Développement du secteur privé – DSP »

CHAINE DE VALEUR FIGUE DE BARBARIE DANS LE GOUVERNORAT DE KASSERINE

Stratégie de développement et plan d'action



Projet financé par
l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par le Ministère du Développement, de
l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)



Projet mis en œuvre
avec l'appui du contractant IBF
en consortium avec



Cette étude a été réalisée par M. Housseem Bel Hadj, sous la supervision de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF.

Son contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de ses auteurs et de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne, d'IBF, d'Eurecna et d'Ecorys.

©UE/ Programme IRADA/ 2021

Sommaire

1. SYNTHÈSE EXECUTIVE	5
2. CADRE GENERAL.....	6
2.1. Objectifs & résultats de l'étude	6
2.2. Méthodologie	7
3. VISION ET AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV FIGUE DE BARBARIE A KASSERINE	8
3.1. Vison stratégique.....	8
3.2. Axes stratégiques	8
4. PLAN D'ACTION A COURT ET A MOYEN TERMES	9
4.1. Projet 1 : Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine.....	9
4.2. Projet 2 : Appui au développement de la culture en mode biologique répondant aux potentialités de conversion des surfaces conventionnelles.....	14
4.3. Projet 4 : Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés.....	22
4.4. Recommandations.....	26
4.5. Projet collaboratif : valorisation des sous-produits de la figue de Barbarie à Kasserine	28
4.5.1. Contexte	28
4.5.2. Description du projet	28
4.5.3. Demandeur du projet	29
4.5.4. Plan d'action	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse du projet n°1 ; Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine.....	1243
Tableau 2 : Synthèse du projet n°2 ; Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine.....	17
Tableau 3 : Synthèse du projet n°3 ; Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie.....	21
Tableau 4 : Synthèse du projet n°4 ; Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés.....	25
Tableau 5 : Plan d'action du projet collaboratif	30

Liste des abréviations et acronymes

ANADEC	Association Nationale de Développement de Cactus
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APIA	Agence de promotion des investissements agricoles
BNA	Banque Nationale Agricole
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
CTAA	Centre Technique Agroalimentaire Tunisien
DGAB	Direction Générale de l'Agriculture Biologique
DGACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservations des Terres Agricoles
ENP	Experts Non-Principaux
EP	Expert Principaux
Ha	Hectare
IRADA	Initiative Régionale d'Appui au Développement Économique Durable
MD	Million de Dinars
OEP	Office de l'Élevage et des Pâturages
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
PAMPAT	Projet d'accès aux marchés des produits Agroalimentaires et de Terroir
SWOT	Strength, Weakness, Opportunities, Threats
T	Tonnes
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Programme

1. SYNTHÈSE EXECUTIVE

Fruit emblématique tunisien, la figue de Barbarie est parfaitement adaptée au climat chaud et sec du centre du pays. Elle est particulièrement appréciée des consommateurs locaux, qui la surnomment le « sultan des fruits ».

Depuis plusieurs années, ses produits dérivés connaissent une demande croissante, en particulier à l'exportation. Tout comme la demande pour les fruits et leurs dérivés issus de l'agriculture biologique. Si les surfaces de figuiers de Barbarie cultivées en mode biologique représentent encore moins de 5 %, leur part a toutefois triplé en cinq ans.

Avec 200 000 à 250 000 tonnes, la région de Kasserine est de loin la première du pays pour la production de figues de Barbarie. Or, la région est l'une des plus marginalisées du pays, avec l'avant-dernier indice de développement régional de Tunisie¹.

Un potentiel sous-exploité

La Chaîne de valeur (CDV) figue de Barbarie dispose d'un important potentiel de croissance, tant aux niveaux des maillons distribution au niveau national et promotion à l'international. Mais, plusieurs obstacles empêchent jusqu'à présent les producteurs d'exploiter pleinement ce potentiel.

Au niveau local, contrairement aux autres fruits et légumes, la figue de Barbarie ne dispose pas d'un circuit de commercialisation formel jusqu'aux points de vente des villes. Les consommateurs l'achètent le plus souvent sur les bords des routes ou après de marchands ambulants.

Avec un rendement en berne par rapport à ses principaux concurrents et un prix de vente particulièrement faible lié à sa forte saisonnalité, la figue de Barbarie n'est pas particulièrement rentable pour les exploitants. Des solutions existent, mais peinent à être mises en œuvre dans une CdV particulièrement morcelées entre petits agriculteurs, transformateurs et distributeurs. L'absence de structuration empêche également la figue de Barbarie et ses dérivés d'atteindre les étals des marchés à forte valeur ajoutée à l'international.

Rendements, montée en gamme, transformation et commercialisation

Après une analyse des forces et faiblesses de la CdV figue de Barbarie à Kasserine, la présente étude a présenté des axes stratégiques de développement de CdV. Ils visent principalement à : améliorer sa structuration et sa gouvernance, soutenir les producteurs locaux, augmenter la valeur ajoutée, formaliser sa commercialisation et diversifier la gamme de produits issus de la transformation des figues.

Grâce à une organisation professionnelle dédiée, les acteurs de la CdV pourraient porter plusieurs projets d'envergure, qui permettrait à la CdV figue de Barbarie de Kasserine de libérer tout son potentiel de développement.

Comme pour le modèle de l'huile d'argan marocain ou de la grenade de Gabès, une appellation consacrée offrira une forte visibilité à ce produit de terroir.

De plus, l'introduction de nouvelles techniques de production et de conservation augmenteront les rendements, tout réduisant la saisonnalité de sa commercialisation et donc, la volatilité des prix.

Avec l'appui d'acteurs publics et privés, il s'agit de mettre en œuvre un réseau de commercialisation formel, passant par les marchés de gros et des détaillants, et de prospecter les marchés étrangers. Avec une gamme élargie et qualitative, notamment grâce à l'accroissement de la part du bio, la figue de Barbarie tunisienne aurait alors les atouts nécessaires pour contribuer au développement de la région de Kasserine et servirait de modèle à d'autres CdVs agricoles tunisiennes.

La présente étude expose un diagnostic de la CdV et propose une stratégie de développement, son plan d'action opérationnel et des projets à mettre en œuvre. L'ensemble de son contenu est le fruit d'un processus participatif, appuyé de consultations et de débats avec les acteurs concernés au sein de la CdV.

¹ <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/0546677b-fr/index.html?itemId=/content/component/0546677b-fr#:~:text=Si%20le%20score%20moyen%20de,c%3%B4ti%C3%A8res%20est%20de%200%2C6.>

2. CADRE GENERAL

La présente mission s'inscrit dans le cadre du programme IRADA, financé par l'UE, qui vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité dans huit gouvernorats de la Tunisie : Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba. Le programme IRADA a comme objectifs spécifiques de :

- Renforcer la contribution du secteur privé au développement économique durable des régions ciblées ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale et continue, et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international ;
- Pérenniser la participation structurée des acteurs régionaux au développement du secteur privé et à la gouvernance de la formation professionnelle.

Parmi les résultats attendus du programme figurent : i) l'élaboration de plans d'action de développement économique durable du gouvernorat pour des CdVs et leurs chaînes de Valeur (CdV) potentielles, et ii) la mise en place de projets de développement portés par le secteur privé identifiés à la suite de l'analyse des CdV. Les projets de développement identifiés sont susceptibles de l'appui financier du programme.

Le choix des CdVs est effectué par des plateformes de dialogue public-privé (PDPP) mises en place par le programme dans chaque gouvernorat ciblé après réalisation d'un diagnostic de la situation du secteur privé local et de son écosystème. Aussi, des groupes thématiques (GT) spécifiques à chaque CdV retenue sont mis en place en vue d'accompagner et de participer aux actions d'appui menées par le programme.

La présente mission concerne l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement à court et à moyen terme de la CdV figue de Barbarie dans le gouvernorat de Kasserine. Le travail de la PDPP de Kasserine et des GT des CdVs est appuyé par l'antenne régionale de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), et par l'Expert principal (EP) contrat de service ENI/2018/398-698 Études et appui institutionnel du volet « Développement du Secteur Privé » du Programme IRADA, à travers lequel la présente étude est engagée. Par ailleurs, une deuxième mission d'expertise sera éventuellement engagée parallèlement et en coordination avec la présente, à travers un autre contrat de service, en vue d'approfondir l'analyse des besoins en formation professionnelle des opérateurs de la CdV figue de Barbarie dans le gouvernorat de Kasserine.

2.1. Objectifs & résultats de l'étude

La présente étude de projet vise à assister l'UGP IRADA dans l'identification des besoins d'appui du secteur privé des régions ciblées par le programme, dans l'animation des échanges avec les principaux acteurs économiques et institutionnels intégrant les plateformes régionales de dialogue public-privé, et dans l'élaboration d'un plan d'action en appui au développement du secteur privé régional, en relation avec la CdV figue de Barbarie à Kasserine.

Elle s'inscrit dans les activités du programme IRADA et le résultat attendu n°3 (R3) :

- R3 : Une stratégie, un plan d'action de développement de la CdV figue de Barbarie (Bio et conventionnelle) à court et moyen terme ont été élaborés.
- Les axes stratégiques de développement de la CdV figue de Barbarie à court et moyen terme, les actions de renforcement et les projets d'appui potentiels préalablement identifiés ont été élaborés après validation et débats avec les membres du groupe thématique.

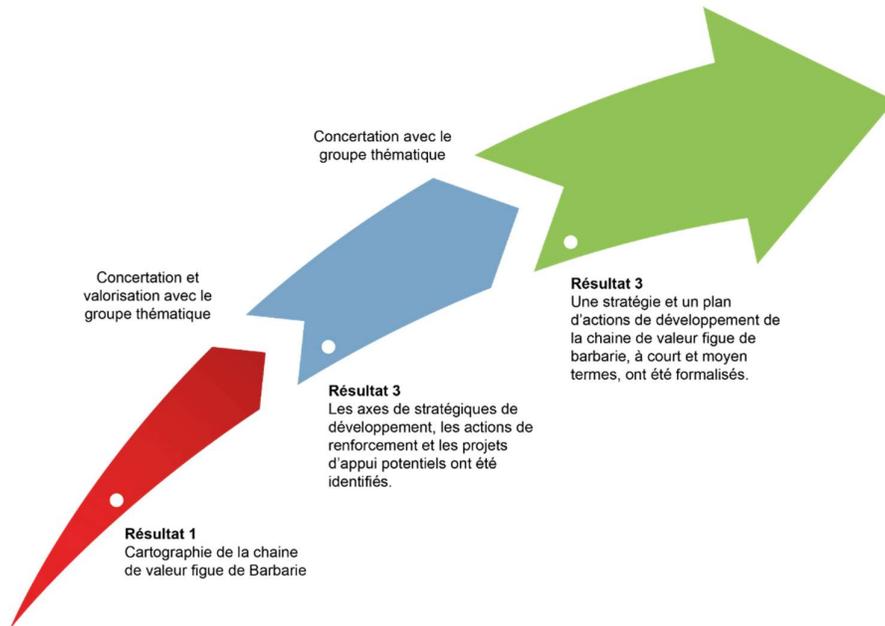
Dans le cadre de sa réalisation, le groupe thématique de la CdV figue de Barbarie (Bio et conventionnelle) du gouvernorat de Kasserine a bénéficié d'un accompagnement pour l'analyse stratégique de la CdV. Cette analyse a suivi les étapes d'analyse suivantes : cartographie des acteurs de la chaîne de valeur, formulation du SWOT, réalisation de l'arbre à problèmes et de l'arbre à solutions, identification des axes de croissance et, enfin, définition des projets répondant aux problèmes identifiés et contribuant au développement durable de la CdV. Cette démarche a ainsi permis de faire émerger une stratégie appuyé d'un plan d'action, autour de projets renforçant la CdV et de projets collaboratifs envisageables dans le gouvernorat de Kasserine.

Le présent document a été élaboré selon le canevas adopté en concertation avec le groupe thématique et l'antenne régionale de l'UGP IRADA.

2.2. Méthodologie

Une stratégie et un plan d'action de développement de la CdV figue de Barbarie (Bio et conventionnelle) à court et moyen termes ont été élaborés, en concertation avec principaux acteurs de la CdV et à la suite de réunions avec les principaux responsables de l'UGP IRADA dans le gouvernorat de Kasserine. La méthodologie employée est présentée dans la figure suivante.

Figure 1 Méthodologie d'élaboration du plan de développement de la CdV figue de Barbarie dans le gouvernorat de Kasserine.



La vision stratégique et les axes d'amélioration sont définis à partir de l'arbre à problèmes. L'ENP a accompagné le groupe thématique dans la définition des projets qui apportent des solutions aux problèmes identifiés, contribuent au développement de la CdV à court et moyen termes.

L'élaboration du plan d'action pour le développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine a été effectué grâce à une approche participative ayant impliqué l'ensemble des membres du groupe thématique. Cette démarche a été initiée en vue d'une meilleure appropriation du plan d'action par l'ensemble des parties prenantes de la CdV.

Les résultats du diagnostic et de la cartographie de la CdV figue de Barbarie à Kasserine, effectués dans le cadre du programme IRADA, ont constitué le socle de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action pour le développement à court et moyen terme de la CdV.

Une enquête de terrain a été réalisée par l'Expert principal auprès des 10 opérateurs de la CdV (8 entreprises et 2 SMSA) et les entretiens réalisés auprès des structures d'appui clés à Kasserine. Les résultats de cette enquête ont nourri les « brainstorming » engagés lors des vidéoconférences sur l'élaboration du plan d'action et l'identification du projet collaboratif.

Le plan d'action a été élaboré à travers l'organisation d'une série de sept vidéoconférences en présence des membres du groupe thématique et de la responsable de l'antenne régionale du programme IRADA à Kasserine.

Afin de répondre aux axes stratégiques et d'amélioration révélés par l'arbre à problèmes, quatre projets ont été identifiés et formulés. Chaque projet fixe des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des activités afférentes. Quant au projet collaboratif, a fait l'objet de plusieurs échanges lors d'ateliers, conférences réunions avec les membres du groupe thématique et l'assistance technique du projet IRADA.

3. VISION ET AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV FIGUE DE BARBARIE A KASSERINE

Lors de l'atelier du 6 mars 2020, avec les membres du groupe thématique chargé du projet lié à la CdV figue de barbarie à Kasserine (IRADA), une vision stratégique pour le développement de la CdV a été développée et adoptée à l'unanimité.

3.1. Vison stratégique

Le gouvernorat de Kasserine se positionne comme cactopôle² des figues de Barbarie, aussi bien conventionnelles que biologiques à l'échelle internationale, pour en faire un vecteur de développement durable.

Ce positionnement résulte d'une organisation collaborative et collective de la production et d'une masse critique de PME et de start-up innovantes. Ces facteurs contribuent à l'importance stratégique de la CdV et offrent une large gamme de produits dérivés innovants de figue de Barbarie pour les industries cosmétique, diététique, pharmaceutique et agroalimentaire. Ces produits bénéficient, en outre, d'une qualité et d'une notoriété nationale et internationale reconnues.

3.2. Axes stratégiques

Le groupe thématique a identifié six axes stratégiques et d'amélioration de la CdV :

- Axe 1 : Développement de la production de figue de Barbarie biologique ;
- Axe 2 : Structuration de la CdV figue de Barbarie à Kasserine ;
- Axe 3 : Innovation, recherche et développement (R&D) dans la CdV figue de Barbarie à Kasserine ;
- Axe 4 : Diversification de la gamme de produits dérivés de la figue de Barbarie ;
- Axe 5 : Promotion de la qualité ;
- Axe 6 : Renforcement de l'accès aux marchés (national et international).

L'arbre des objectifs qui a été préparé et avancé (Livrable L 2.1) présente des solutions pour la promotion de la CdV figue de Barbarie à Kasserine. Ainsi, quatre projets ont été identifiés et approuvés par le groupe thématique.

² Cactopôle : pôle consacré à la production des cactus et de ses dérivés

4. PLAN D'ACTION A COURT ET A MOYEN TERMES

Sur la base de l'arbre à problèmes élaboré et des axes d'amélioration validés par le groupe thématique, le plan d'action formulé est décliné en quatre projets structurants ci-dessous définis pour le développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine :

Ci-après, les quatre projets validés :

1. Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine ;
2. Appui au développement de la culture en mode biologique répondant aux potentialités de conversion des surfaces conventionnelles ;
3. Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits dérivés de la figue de Barbarie ;
4. Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés.

Pour chaque projet, les activités proposées visent à atteindre des résultats attendus relatifs à chaque objectif spécifique.

Le plan d'action constituera un document de référence pour le développement stratégique de la CdV figue de Barbarie à Kasserine. Il servira à plaider auprès des autorités publiques un appui au développement de la CdV aux niveaux organisationnels, technique et financier. Il servira également à soutenir l'approche d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) qui pourraient apporter leur appui au développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine, grâce à des activités spécifiques d'appui et d'assistance technique, ou à des projets complémentaires à ceux appuyant actuellement la CdV.

Les conditions nécessaires à l'opérationnalisation de ce plan d'action sont les suivantes :

- Considérer la CdV figue de Barbarie comme prioritaire et un levier de développement socio-économique à Kasserine ;
- Engager un partenariat public-privé « gagnant-gagnant » pour le développement de la CdV ;
- Volonté des opérateurs de la CdV à travailler ensemble et à effectuer les plaidoyers nécessaires auprès des autorités centrales, régionales et des PTF pour engager des appuis structurants à la CdV ;
- Réussir la mise en place d'un projet collaboratif et des actions d'appui dans le domaine de la formation professionnelle dans le cadre du programme IRADA, avec la participation des autorités régionales, des structures d'appui concernées, de la société civile et des organismes de financements, avec le soutien de l'UE à travers le programme IRADA ;
- Mobiliser et engager tous les acteurs de la CdV dans le plaidoyer, la planification et l'opérationnalisation du plan d'action. Cette dynamique de concertation, de consensus et de collaboration a été catalysée par la création du groupe thématique travaillant sur le projet et soutenu par le programme IRADA.

4.1. Projet 1 : Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine

Renforcer la CdV requiert un appui au renforcement des groupements de producteurs existants (SMSA et GDA), à la création de nouveaux groupements intervenant dans la CdV figue de Barbarie à Kasserine, mais également, à l'intégration de la CdV à d'autres groupements opérationnels dans la région et l'amélioration de la capacité financière et d'intervention de l'ANADEC. Il est également important de soutenir la CdV figue de Barbarie via à travers une structure porteuse ; cela passe par un plaidoyer en faveur de la création d'un cactopôle à Kasserine. Cette structure pourrait prendre la forme d'une Association régionale de développement du cactus à Kasserine ou d'un groupement d'intérêt économique (GIE).

En 2017 a été créée « l'Association Nationale de Développement du Cactus » (ANADEC)³ afin de (i) promouvoir la figue de Barbarie et ses produits dérivés, (ii) organiser un festival national sur la figue de Barbarie, (iii) coordonner avec les structures compétentes pour distinguer l'huile de graines de la figue de Barbarie et la protéger des fraudes, (iv) participer à des foires nationales et internationales, (v) instaurer d'échanges d'expériences au niveau régional et international et (vi) encadrer des jeunes promoteurs et mise à niveau pour l'accès aux marchés de l'exportation. Cette association, à portée nationale, intervient aussi dans la région de Kasserine à travers des actions de coopération avec l'ISET Kasserine et l'organisation du Festival national de la figue de Barbarie à Kasserine.

L'organisation de la CdV figue de Barbarie souffre de l'absence d'une organisation interprofessionnelle dédiée à l'appui et à la promotion de la CdV, à l'instar des groupements interprofessionnels des dattes (GID) et des agrumes (GIA). En effet, la figue de Barbarie est actuellement sous le champ d'intervention du groupement interprofessionnel des fruits (GIFruits), qui n'accorde aucun appui à la CdV figue de Barbarie, contrairement à d'autres produits considérés plus stratégiques (pommes, grenades, abricots, pêches...). Les opérateurs souhaiteraient la création d'un groupement interprofessionnel du cactus (GIC) dédié au développement de la CdV figue de Barbarie au niveau national. Le projet 1 vise à déclencher le processus de cette création et de développer un plaidoyer en faveur du GIC, qui serait implanté à Kasserine, principale région tunisienne de production et de transformation de la figue de Barbarie. Ce GIC aurait pour principale mission de mettre en œuvre une stratégie de développement et de promotion nationale et internationale du fruit et de ses dérivés, notamment l'huile de pépins. Il s'agirait de le positionner favorablement, à l'instar de l'huile d'argan du Maroc. L'intervention de l'ANADEC vise actuellement à compenser l'inexistence du GIC, structure nécessaire pour le développement et la promotion de la CdV, à l'instar d'autres Groupements interprofessionnels (GICA – GIFruits – GIL, ...). Toutefois, l'ANADEC manque de moyens humains et financiers pour jouer ce rôle structurant de la CdV, d'où la nécessité de créer le GIC.

La consolidation de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine passe par l'appui aux deux SMSA actives dans la CdV figue de Barbarie ainsi qu'aux GDA intervenant dans la CdV à Kasserine. Le renforcement de la coopération entre les organisations professionnelles agricoles (OPA) et les entreprises de transformation et les structures d'appui à la CdV font partie des objectifs de ce projet. L'émergence de nouvelles OPA et l'intégration de la CdV figue de Barbarie dans le champ d'action d'autres SMSA actives à Kasserine constituent une opportunité pour le développement de la CdV.

Hormis deux SMSA actives dans la CdV figue de Barbarie à Kasserine, il n'existe aucune structure fédératrice pour le développement de la CdV à Kasserine. La création d'une structure régionale qui fédérerait les acteurs de la CdV peut constituer une opportunité pour renforcer le plaidoyer et le développement de la CdV dans la région. Cette structure pourrait prendre la forme d'une association régionale regroupant les acteurs du secteur privé (producteurs de figue de Barbarie, transformateurs, prestataires de services), d'un groupement d'intérêt économique (GIE), ou d'un cluster. Cette nouvelle structure rassemblera les entreprises de transformation installées à Kasserine, les SMSA et GDA, et les associations concernées par le développement de la CdV.

Le développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine passe par l'amélioration de sa gouvernance, le renforcement de la coopération entre les parties prenantes et une approche collaborative favorisant les intérêts collectifs et individuels de manière équitable.

Kasserine en tant que cactopôle des figues de Barbarie, aussi bien conventionnelles que biologiques à l'échelle internationale, constitue une composante essentielle de la vision stratégique en faveur du développement de cette CdV.

Les deux objectifs spécifiques liés au projet 1 sont définis comme suit : (i) assurer un meilleur encadrement et une meilleure organisation des groupements de producteurs existants (OS3), et (ii) améliorer la gouvernance et la coopération au sein de la CdV figue de Barbarie à Kasserine dans l'optique du cactopôle à créer (OS4).

Objectif spécifique 1 (OS 1) - Assurer un meilleur encadrement et une meilleure organisation des groupements de producteurs existants

Les deux SMSA actives dans la culture et leur valorisation de la figue de Barbarie nécessitent un appui afin d'améliorer leurs performances. Elles doivent renforcer leur intervention en matière d'amélioration des

³ <https://www.facebook.com/Association-Nationale-pour-le-D%C3%A9veloppement-du-Cactus-Anadec-Tunisie--541911339525124>

rendements à la production, des conditions de travail des opérateurs chargés de la cueillette, de valorisation de la figue de Barbarie et de leur capacité à s'organiser collectivement autour d'une vision commune. Il en est même pour les GDA actifs dans la CdV, dont les deux principaux sont membres de la SMSA Zelfene.

La réalisation de cet objectif spécifique passe par l'atteinte des résultats suivants :

- Un meilleur appui des groupements existants des producteurs est assuré (RA 1.1)
- Consolider les GDA et SMSA existants, notamment, dans l'élaboration de leurs visions et de leurs business plans ainsi que dans la mutualisation des services au profit de leurs adhérents ;
- Accompagner les initiatives visant la création de nouveaux groupements de producteurs ;
- Plaidoyer pour l'octroi d'avantages financiers spécifiques aux groupements intervenants dans la CdV figue de Barbarie pour l'introduction et l'incitation des agriculteurs à planter le cultivar « Rossa », vu l'exigence du marché du jus de figue de Barbarie de couleur rose (actuellement la variété « Gialla » de couleur jaune constitue 99 % de la production de figue de Barbarie) ;
- La gestion et le fonctionnement des groupements de producteurs sont améliorés (RA 1.2). Il s'agit d'une démarche essentielle à la montée en puissance de ces organisations et à l'amélioration de leurs performances et de leurs services clients. Cela passe par plusieurs actions :
- Sensibiliser et former les GDA et SMSA sur la culture en mode biologique et la traçabilité des produits ;
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités des GDA et SMSA existantes, sur la base de leurs besoins et de ceux des entreprises de transformation de la CdV ;
- Organiser des visites d'études à des groupements de producteurs modèles à Kasserine ou dans d'autres régions ;
- Appuyer la professionnalisation des groupements de producteurs.

Objectif spécifique 2 (OS 2) - Améliorer la gouvernance et la coopération au sein de la CdV figue de Barbarie à Kasserine dans l'optique du cactopôle à créer

La structuration de la CdV figue de Barbarie à Kasserine passe, entre autres, par une meilleure coopération entre ses acteurs. La vision stratégique adoptée par les acteurs de la CdV doit être appropriée et opérationnalisée par l'ensemble de l'écosystème, en premier lieu par les OPA et les entreprises de transformation. La méfiance et la concurrence exacerbée doivent laisser la place à une forte collaboration autour de projets fédérateurs bénéfiques à la CdV et ses aux opérateurs.

Dans cette perspective, le développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine devrait être soutenu par une structure régionale fédératrice (GIE ou Association–ou cluster) (R 2.1), notamment grâce aux actions suivantes :

- Appuyer le processus de création d'une structure régionale regroupant les acteurs de la CdV (GIE ou Association ou cluster) ;
- Accompagner ladite structure dans l'élaboration de sa vision stratégique et de son plan d'action ;
- Soutenir financièrement la mise en place d'actions pilotes qui serait initiées par la nouvelle structure.

Pour atteindre cet objectif spécifique n°2, il est important que la CdV figue de Barbarie à Kasserine s'organise en cactopôle (R 2.2), élément pivot de la vision stratégique de la CdV. Dans cette perspective, il est proposé de :

- Développer le concept de cactopôle à Kasserine ;
- Créer le noyau de la structure de développement et de gestion du cactopôle ;
- Convenir de la structure porteuse qui se chargera de la mise en place des projets collaboratifs entre les acteurs et pour la commercialisation des produits dérivés de la figue de Barbarie ;
- Créer et enregistrer une marque pour les produits à transformer et à commercialiser par la structure porteuse du projet collaboratif ;

- Appuyer l'élaboration d'un plaidoyer pour la création du Groupement Interprofessionnel du Cactus (GIC).

Objectif spécifique 3 (OS 3) - Améliorer la production et la productivité agricole en partenariat avec le CRDA, l'AVFA, les SMSA et l'ANADEC

L'amélioration de la production et la productivité agricole constituent une nécessité pour le développement de la CdV. La réalisation de cet objectif spécifique se fera en partenariat avec le CRDA, l'AVFA et l'ANADEC, et passe par l'atteinte des résultats suivants : de nouvelles techniques culturales sont adoptées et vulgarisées (RA 3.1), et les techniques de l'irrigation complémentaire sont maîtrisées et adoptées (RA 1.2).

Il est important d'assurer l'intégration et l'adoption des nouvelles techniques culturales liées à l'agriculture biologique de la figue de Barbarie (RA 3.1.). Dans cette perspective, il est proposé de réaliser les actions suivantes, qui peuvent être expérimentées avec les groupements de producteurs de figes de Barbarie existants :

- Mettre en place des écoles-champs dans les zones de production (Zelfene et Khmouda) ;
- Développer un prototype pour la cueillette des figes de Barbarie ;
- Introduire et tester de nouvelles variétés de figes de Barbarie afin de mieux répondre à la demande du marché international en produit frais et transformés ;
- Former les techniciens du CRDA, AVFA et des SMSA sur les nouvelles techniques de fertilisation organique pour l'amélioration du rendement quantitatif et qualitatif (A 3.1.4.).

En mode de culture biologique, le rendement moyen actuel oscille entre 3 et 4 tonnes par hectare. Le manque d'eau et les difficultés liées à l'irrigation dans la zone de production de Zelfene constituent des facteurs en défaveur de l'amélioration de la productivité. L'amélioration du rendement à l'hectare nécessite l'exploration, l'essai et l'adoption de nouvelles techniques culturales, de nouveaux cultivars, ainsi que l'irrigation complémentaire qui pourra apporter une amélioration notable du rendement à l'hectare, mais également de la production de figue de Barbarie d'arrière-saison (octobre à janvier), dont le prix peut atteindre 50 dinars par caisse de 20 kg, contre 3 à 4 dinars pour la figue de Barbarie de saison.

Afin de maîtriser et adopter les techniques de l'irrigation complémentaire (RA3.2), les actions suivantes sont proposées particulièrement avec les SMSA de figue de Barbarie :

- Appuyer un projet pilote d'irrigation complémentaire contrôlée à distance dans les écoles-champs à Zelfene et Khmouda ;
- Organiser des formations sur les techniques et bénéfices de l'irrigation complémentaire au profit des agriculteurs et des groupements en collaboration avec l'ISET Kasserine ;
- Appuyer les initiatives d'introduction de l'irrigation complémentaire.

Ci-après, une présentation synthétique du projet 1 :

Tableau 1 : Synthèse du projet n°1 ; Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine

Projet 1 : Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectifs spécifiques (OS)	Résultats attendus	Activités	Coût estimé (DT)
OS 1 : Assurer un meilleur encadrement et une meilleure organisation des groupements de	RA 1.1. : La CdV figue de Barbarie à Kasserine est mieux couverte par les	A 1.1.1. Consolider les GDA et SMSA existants, notamment, dans l'élaboration de leurs visions et leurs business plans, ainsi que dans la mutualisation des services au profit de leurs adhérents.	7 000
		A 1.1.2. Accompagner les initiatives de création de nouveaux groupements de producteurs.	7 000

Projet 1 : Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine				
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine				
Objectifs spécifiques (OS)	Résultats attendus	Activités	Coût estimé (DT)	
producteurs existants.	organisations de producteurs.	A 1.1.3. Plaidoyer pour l'octroi d'avantages financiers spécifiques aux groupements intervenants dans la CdV figue de Barbarie pour l'introduction et l'incitation des agriculteurs à planter le cultivar « Rossa » vu l'exigence du marché du jus de figue de Barbarie de couleur rose (actuellement, 99 % de la production de figue de Barbarie est relative à la variété « Gialla » (jaune).	3 000	
	RA 1.2. : Les groupements de producteurs sont renforcés.	A 1.2.1. Sensibiliser et former les GDA et SMSA sur la culture en mode biologique et la traçabilité des produits.	4 000	
		A 1.2.2. Mettre en place un programme de renforcement des capacités des GDA et SMSA existantes sur la base de leurs besoins et de ceux des entreprises de transformation de la CdV.	17 000	
		A 1.2.3. Organiser des visites d'études à des groupements de producteurs modèles à Kasserine ou dans d'autres régions.	9 000	
		A 1.2.4. Appuyer la professionnalisation des groupements de producteurs.	10 000	
OS 2 : Améliorer la gouvernance et la coopération au sein de la CdV figue de Barbarie à Kasserine dans l'optique du cactopôle à créer.	RA 2.1. : Le développement de la CdV figue de Barbarie à Kasserine est soutenu par une structure régionale fédératrice (GIE ou association).	A 2.1.1. Appuyer le processus de création d'une structure régionale regroupant les acteurs de la CdV (GIE ou Association).	9 000	
		A 2.1.2. Accompagner ladite structure dans l'élaboration de sa vision et de son plan d'action.	3 000	
		A 2.1.3. Appuyer financièrement la mise en place d'actions pilotes à initier par la nouvelle structure.	15 000	
	RA 2.2. : La CdV figue de Barbarie à Kasserine est organisée en cactopôle.	A 2.2.1. Développer le concept de cactopôle à Kasserine.	10 000	
		A 2.2.2. Créer le noyau de la structure de développement et de gestion du cactopôle.	2 000	
		A 2.2.3. Convenir de la structure porteuse qui se chargera de la mise en place des projets collaboratifs entre les acteurs et pour la commercialisation des produits dérivés de la figue de Barbarie.	-	
		A 2.2.4. Créer et enregistrer une marque pour les produits à transformer et à commercialiser par la structure porteuse du projet collaboratif.	5 000	
		A 2.2.5. Appuyer l'élaboration d'un plaidoyer pour la création du Groupement Interprofessionnel du Cactus (GIC).	7 000	
	OS 3 : Améliorer la production et la productivité agricole en partenariat avec le CRDA, l'AVFA, les SMSA et l'ANADEC	RA 3.1. : De nouvelles techniques culturales sont adoptées et vulgarisées.	A 3.1.1. Mettre en place des écoles-champs dans les zones de production (Zelfene et Khmouda).	10 000
			A 3.1.2. Développer un prototype pour la cueillette des figues de Barbarie.	10 000
A 3.1.3. Introduire/tester de nouvelles variétés de figues de Barbarie afin de mieux répondre à la demande du marché international en produit frais et en produits transformés.			10 000	
A 3.1.4. Former les techniciens du CRDA, AVFA et des SMSA sur de nouvelles techniques de fertilisation organique pour l'amélioration du rendement quantitatif et qualitatif.			10 000	

Projet 1 : Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectifs spécifiques (OS)	Résultats attendus	Activités	Coût estimé (DT)
	RA 3.2. : Les techniques de l'irrigation complémentaire sont maîtrisées et adoptées	A 3.2.1. Appuyer un projet pilote d'irrigation complémentaire contrôlée à distance dans les écoles-champs à Zelfene et Khmouda.	15 000
		A 3.2.2. Organiser des formations sur les techniques et bénéfiques de l'irrigation complémentaire au profit des agriculteurs et des groupements en collaboration avec l'ISET Kasserine.	10 000
		A 3.2.3. Appuyer les initiatives d'introduction de l'irrigation complémentaire.	-
Total général			173 000

4.2. Projet 2 : Appui au développement de la culture en mode biologique répondant aux potentialités de conversion des surfaces conventionnelles

La surface en figue de Barbarie en mode biologique représente aujourd'hui moins de 5 % des superficies totales (environ 3000 hectares sur un total de 82 000 hectares). Compte tenu du potentiel de conversion de surfaces additionnelles du mode conventionnel au mode biologique (passage de 1 002 hectares en 2014 à 2 939,5 hectares en 2019) et de la tendance des marchés marquée par la consommation croissante de ces produits certifiés biologiques, il est important d'appuyer le développement de la production en amont de figue de Barbarie biologique. Le but est de produire des fruits certifiés biologiques destinés à la consommation en fruits ou à la transformation de ses produits dérivés certifiés biologiques.

L'intégration de la zone de Zelfene dans le projet des zones pilotes de l'agriculture biologique (projet initié par la DGAB) favorisera le développement de superficies biologiques pour la figue de Barbarie et pour d'autres cultures (olivier, amandier) qui permettront de rentabiliser le coût de la certification biologique, actuellement supporté par la culture de la figue de Barbarie. Ainsi, les surfaces de culture biologique complémentaires seraient être augmentées et les techniques de l'agriculture biologique vulgarisées et appliquées. Il en serait de même pour les techniques de l'irrigation complémentaire à maîtriser.

Le développement des surfaces en mode biologique pourrait être à l'origine d'une meilleure connaissance des cultivars demandés par le marché international et de leur diversification, et du développement de pépinières pour la multiplication des variétés mises en place.

Cet axe stratégique trouve également sa justification dans la tendance de consommation marquée par une demande croissante des consommateurs pour les produits biologiques. En effet, la demande effectuée auprès des entreprises de transformation installées à Kasserine porte principalement sur les produits (fruits et dérivés) certifiés biologiques.

La reconversion du mode de culture conventionnel au biologique pour la figue de Barbarie à Kasserine favorisera la mise en œuvre de cet axe. La croissance des surfaces de figues de Barbarie a connu une forte croissance sur la période 2014-2019, en passant de 1002 ha en 2014 à 2939,5 ha en 2019, soit une forte croissance de 293,36 %. Cette évolution, en termes de surfaces converties du mode conventionnel au biologique, est tirée par une augmentation de la demande des entreprises de transformation pour la figue de Barbarie et ses dérivés certifiés biologiques. En effet, la conversion vers le mode biologique sera une transition simple résultant de la nature de la conduite culturale extensive, déjà pratiquée dans toute la région et qui se base sur une conduite assez rudimentaire (naturelle) voir même biologique sans certification.

Décréter la zone de Zelfene comme zone pilote de production biologique pourra constituer une voie de promotion et de développement de toute la région (agrotourisme, appellation d'origine contrôlée 'AOC', etc.) et une opportunité améliorer la production totale des figues de Barbarie par l'introduction des nouvelles techniques de production biologiques.

Les deux objectifs spécifiques (OS) de ce projet sont les suivants :

- OS 1 : Décréter la zone de Zelfene en tant que zone pilote biologique au niveau national (OS1) et

- OS 2 : Augmenter la production de figue de Barbarie en mode biologique (OS2), et (iii) améliorer la production et la productivité agricole.

Objectif spécifique 1 (OS 1) : Décréter la zone de Zelfene comme zone pilote biologique au niveau national

Dans le cadre de ses projets visant la promotion de l'agriculture biologique, la Direction Générale de l'Agriculture Biologique (DGAB) vise la promotion de l'agriculture biologique et le développement équilibré des CdVs biologiques en Tunisie. Le produit biologique séduit, en Tunisie comme ailleurs. Il doit pour autant relever le défi de la croissance et de la durabilité. Dans le cadre de ce projet, cinq bio-territoires ont été identifiés et mis en œuvre par la DGAB, à savoir : Sejenane (Bizerte), Haouaria (Nabeul), Kesra (Siliana), Mejel Bel Abbes (Kasserine) et Hazoua (Tozeur). Ces bio-territoires pourraient devenir des zones pilotes spécialisées en agriculture biologique. Des circuits de bio tourisme, sur les 24 gouvernorats tunisiens, sont programmés. Ces derniers sont censés intégrer produits et exploitations biologiques pour créer une nouvelle dynamique socio-économique et une destination privilégiée pour le bio tourisme.

Cinq résultats attendus (RA) ont été dressés par le groupe thématique afin d'atteindre l'OS1 préconisant la zone de Zelfene regroupant Thala, Foussana, El Ayoun et Sbeitla (Tourbakhana), comme zones pilotes de production biologique au niveau national.

Ainsi, pour que la zone de Zelfene bénéficie des mesures d'accompagnement attribuées aux zones pilotes de production biologique (RA 1.1), plusieurs actions sont envisagées dont :

- Organiser une mission d'évaluation de l'éligibilité de la zone de Zelfene à répondre aux critères de sélection des zones pilotes de production biologique ;
- Appuyer la préparation du dossier de demande d'intégration de la zone de Zelfene dans le projet des zones pilotes de production biologique en Tunisie à déposer auprès de la DGAB.

Par suite, au niveau de Zelfene on s'attend à une diversification de l'agriculture biologique par la culture de produits autres que la figue de Barbarie (RA 1.2). Il faudrait donc mener les actions suivantes :

- Organiser des journées d'information et de sensibilisation à d'autres cultures biologiques adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone de Zelfene ;
- Mettre à la disposition de plants spécifiques au profit des agriculteurs de la zone de Zelfene ;
- Prévoir des subventions pour la plantation de ces nouvelles cultures dans la zone de Zelfene.

Classer la zone de Zelfene en tant que zone pilote biologique au niveau national, l'intensification et la diversification des plantations biologiques permettront également l'introduction et la maîtrise de nouvelles techniques de conduite de la production en mode biologique (RA 1.4.). Ces techniques seraient introduites via plusieurs actions au profit des partenaires techniques (CRDA – AVFA – SMSA) et des producteurs, à savoir :

- Organiser un cycle de formation de formateurs sur les techniques de la production biologique (en partenariat avec CRDA – AVFA – SMSA) ;
- Accompagner les agriculteurs, en particulier, les entités féminines dans l'appropriation et l'application des techniques de production en mode biologique ;
- Concevoir, éditer et diffuser un guide et des supports de vulgarisation sur l'agriculture biologique ;
- Mettre en place des parcelles pilotes et d'apprentissage pour la culture biologique, en partenariat avec le Centre de Formation Agricole de Sbeitla - AVFA ;
- Concevoir, en collaboration avec le centre de formation agricole de Sbeitla, des formations de courte durée sur les bonnes pratiques de l'agriculture biologique au profit des acteurs de la chaîne de valeur et des jeunes apprenants.

La concrétisation de l'OS1 sera également associée à la mise en place d'un système de traçabilité des produits du producteur au consommateur de la figue de Barbarie biologique dans la région de Zelfene, en partenariat avec le CTTA (RA 1.5). Pour atteindre ce résultat, des actions sont à entreprendre, dont :

- Organiser une formation des formateurs sur la traçabilité et son mode de mise en place ;
- Organiser des journées de formation des producteurs, SMSA et entreprises de transformation sur la traçabilité et son mode de mise en place ;
- Élaborer un manuel pour la mise en place de la traçabilité de la figue de Barbarie fraîche ;

- Élaborer un manuel pour la mise en place de la traçabilité de la figue de Barbarie transformée ;
- Appuyer la mise en place du système de traçabilité relatif à la CdV figue de Barbarie fraîche biologique et des produits transformés au profit des SMSA et des entreprises de transformation ;
- Accompagner la création d'une AOC figue de Barbarie Zelfene.

Objectif spécifique 2 (OS 2) : Améliorer la performance de la production de figue de Barbarie en mode biologique

Cet objectif spécifique de taille est en ligne avec à la vision stratégique formulée et souhaitée par les opérateurs et les structures d'appui à la CdV à Kasserine. Les entreprises de transformation de Kasserine se sont principalement positionnées sur le choix de la valorisation de la figue de Barbarie biologique, à travers des contrats de production totalisant près de 250 agriculteurs dans la production de figues de Barbarie biologiques, pour une surface totale de 2939,5 hectares. Une forte croissance des surfaces de figue de Barbarie cultivées en mode biologique constitue un engagement fort des opérateurs de la CdV. La dynamique est favorisée par l'augmentation des entreprises de transformation dont 80 % ont été créées pendant les quatre dernières années et dont la production en huile de pépins trouve des débouchés, le plus souvent sur le marché local à des prix qui restent intéressants.

Cet objectif spécifique est conforté par l'existence de surfaces en figue de Barbarie biologique qui ne représentent que 3 % de la totalité des surfaces de plantation de figue de Barbarie à Kasserine, soit 2939,5 ha sur un total de 82 800 ha. Le potentiel de reconversion de surfaces additionnelles de plantation de figue de Barbarie du mode conventionnel au mode biologique est donc bien réel.

L'amélioration de la performance de la production de figue de Barbarie à Kasserine est un facteur important du développement de la CdV à Kasserine. Cet objectif nécessite la réalisation des résultats attendus suivants :

- Les surfaces de figues de Barbarie converties en mode biologique sont augmentées (R 2.1) ;
- La productivité en mode biologique est augmentée (R 2.2) ;
- De nouveaux cultivars répondant aux attentes des marchés sont introduits (R 2.3).

L'augmentation des superficies reconverties en mode biologique (R 2.1.) est une composante importante que les agriculteurs du gouvernorat de Kasserine devraient connaître via les actions suivantes :

- Élaborer une cartographie des surfaces conventionnelles de figue de Barbarie convertibles au mode biologique (localisations et surfaces convertibles) ;
- Rassembler des demandes de certifications biologiques de la figue de Barbarie fraîche à travers la structure régionale à créer (GIE ou Association) ou l'ANADEC (en contrepartie d'un pourcentage fixe du chiffre d'affaires revenant à la structure fédératrice) ;
- Organiser des journées d'information des producteurs de figues de Barbarie conventionnelles sur les avantages de la reconversion au mode biologique.

L'amélioration de la productivité des figues de Barbarie (R 2.2.) constitue un défi important pour la CdV. L'atteinte de ce résultat nécessite aussi bien une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique de la culture qu'une amélioration de la maîtrise des techniques biologiques de culture à l'instar de l'utilisation des composts comme moyen organique de fertiliser les sols reconvertis. Pour atteindre ce résultat, certaines actions sont à entreprendre, dont :

- Organiser une formation des formateurs sur la fertilisation organique et sur la production du compost biologique ;
- Sensibiliser et former les producteurs à l'utilisation du compost organique (solide et liquide) ;
- Appuyer la mise en place de l'irrigation complémentaire (système de bassins) de la figue de Barbarie dans la zone pilote d'agriculture biologique à Zelfene . Ceci favorisera la castration visant l'exportation du fruit frais d'arrière-saison.

L'introduction de nouvelles variétés répondant aux attentes des marchés constitue un résultat attendu essentiel (R 2.3.). Kasserine compte trois cultivars de figuier de Barbarie : Giala (98 %), Bianca et Rossa. La création d'une pépinière de multiplication de nouvelles variétés (10 hectares) est à mettre en œuvre en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla qui pourrait l'accueillir. En complément, il est proposé de sensibiliser les agriculteurs à la plantation de nouveaux cultivars,

particulièrement le cultivar « Rossa », fortement demandé pour la production de jus de figue de Barbarie, et de leur fournir des plants de ces nouveaux cultivars.

Ci-après, une présentation synthétique du projet 2 :

Tableau 2 : Synthèse du projet n°2 ; Renforcement de l'organisation de la CdV figue de Barbarie à Kasserine

Projet 2 : Appui au développement de la culture biologique répondant aux potentialités de conversion des surfaces conventionnelles			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
OS 1 : Décréter la zone de Zelfene en tant que zone pilote biologique au niveau national	RA 1.1. : La zone de Zelfene bénéficie des mesures d'accompagnement attribuées aux zones pilotes de production biologique	A 1.1.1. Organiser une mission d'évaluation de l'éligibilité de la zone de Zelfene à répondre aux critères de sélection des zones pilotes de production biologique	4 000
		A 1.1.2. Appuyer la préparation du dossier de demande d'intégration de la zone de Zelfene dans le projet des zones pilotes de production biologique en Tunisie à déposer auprès de la DGAB	4 000
	RA 1.2. : La culture des produits agricoles biologiques est diversifiée dans la zone de Zelfene	A 1.2.1. Organiser des journées d'information et de sensibilisation à d'autres cultures biologiques adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone de Zelfene	5 000
		A 1.2.2. Mettre à la disposition d'agriculteurs de la zone de Zelfene de plants d'autres cultures autres que la figue de Barbarie (exemple : olivier et amandier)	6 000
		A 1.2.3. Élaborer un nouveau système de production d'agriculture biologique propre à la zone de Zelfene favorisant la diversification de la production	6 000
	RA 1.3. : De nouvelles techniques de conduite de la production biologique sont appliquées et maîtrisées	A 1.3.1. Organiser un cycle de formation de formateurs sur les techniques de la production biologique	8 000
		A 1.3.2. Accompagner les agriculteurs, particulièrement, les entités féminines dans l'appropriation et l'application des techniques de production en mode biologique.	5 000
		A 1.3.3. Concevoir et éditer un guide et des supports de vulgarisation sur l'agriculture biologique.	5 000
		A 1.3.4. Mettre en place des parcelles pilotes et d'apprentissage en mode de culture biologique.	8 000
		A 1.3.5. Concevoir, en collaboration avec le centre de formation agricole de Sbeitla, des formations de courte durée sur les bonnes pratiques de l'agriculture biologique au profit des acteurs de la chaîne de valeur - jeunes apprenants.	12 000
	RA 1.4. : La traçabilité des produits du producteur au consommateur de la figue de Barbarie biologique est assurée.	A 1.4.1. Organiser une formation des formateurs sur la traçabilité et son mode de mise en place.	12 000
		A 1.4.2. Organiser des journées de formation des producteurs, SMSA et entreprises de transformation sur la traçabilité et son mode de mise en place.	4 000
		A 1.4.3. Élaborer un manuel pour la mise en place de la traçabilité de la figue de Barbarie fraîche.	5 000

		A 1.4.4. Élaborer un manuel pour la mise en place de la traçabilité de la figue de Barbarie transformée.	8 000
		A 1.4.5. Appuyer la mise en place du système de traçabilité relatif à la CdV figue de Barbarie fraîche biologique et des produits transformés au profit des SMSA et entreprises de transformation.	50 000
		A 1.4.6. Accompagner la création d'une AOC figue de Barbarie Zelfene.	30 000
OS 2 : Améliorer la performance de la production de figue de Barbarie en mode biologique.	RA 2.1. : Les surfaces de figue de Barbarie en mode biologique reconverties sont augmentées.	A 2.1.1. Élaborer une cartographie des surfaces conventionnelles de figue de Barbarie convertibles au mode biologique (localisations et surfaces convertibles).	14 000
		A 2.1.2. Rassembler des demandes de certifications biologiques de la figue de Barbarie fraîche à travers la structure régionale à créer (GIE ou Association) ou l'ANADEC (moyennant un % fixe du chiffre d'affaires revenant à la structure fédératrice)	10 000
		A 2.1.3. Organiser des journées d'information des agriculteurs de la figue de Barbarie conventionnelle sur les avantages et bienfaits de la reconversion au mode biologique.	5 000
	RA 2.2. : La productivité en mode biologique est augmentée.	A 2.2.1. Organiser une formation des formateurs sur la fertilisation organique et sur la production du compost biologique.	5 000
		A 2.2.2. Sensibiliser et former les producteurs à l'utilisation du compost organique (solide et liquide).	14 000
		A 2.2.3. Appuyer la mise en place de l'irrigation complémentaire (système de bassins) pour la figue de Barbarie dans la zone pilote d'agriculture biologique à Zelfene afin de favoriser la castration visant l'exportation du fruit frais d'arrière-saison.	800 000
	RA 2.3. : De nouveaux cultivars répondant aux attentes des marchés sont introduits.	A 2.3.1. Mettre en place une pépinière (en intensif) de multiplication de nouveaux cultivars (10 hectares), particulièrement le cultivar rossa fortement demandée sur le marché international pour les produits transformés à l'exemple du jus de figue de Barbarie	40 000
		A 2.3.2. Sensibiliser l'OEP à la plantation du cultivar figue de Barbarie « rossa » dans ses programmes de plantation et de fournitures des plants.	50 000
	Total général		1 110

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie

Le développement des CdV, dont celle de la CdV figue de Barbarie à Kasserine, passe par l'innovation technique et technologique. Investir dans la recherche et le développement constitue une condition pour doter la CdV de techniques et de technologies qui d'améliorent les rendements (nouvelles molécules et prédateurs pour la lutte biologique, biofertilisants, nouvelles variétés plus productives, mécanisation, etc.). Elle permet, également, d'élargir la gamme de produits dérivés. Actuellement, sur 120 utilisations possibles à travers le monde, seulement une vingtaine d'utilisations de figue de Barbarie ont été recensées en Tunisie, Il est donc important d'innover et d'optimiser le maillon de la transformation, dominé par la production d'huile de pépins de figue de Barbarie ; l'innovation et la recherche & développement favorisant le développement de produits à plus forte valeur ajoutée.

La coopération avec les institutions de R&D et l'appui à l'innovation pour les entreprises de transformation visent à identifier des processus de valorisation innovants et plus performants, d'une part, et à accélérer

l'innovation-produits, d'autre part. Ils favoriseront le renforcement de la compétitivité des entreprises de la CdV ainsi que l'émergence de start-ups innovantes.

Le nombre réduit de produits dérivés de figue de Barbarie actuellement transformés par les entreprises de Kasserine se limite principalement à l'huile de pépins (produit dominant), aux produits cosmétiques pour quelques entreprises, au vinaigre fabriqué traditionnellement, ainsi que les sirops, confitures. Par conséquent, l'augmentation et la diversification de la gamme de produits dérivés de la figue de Barbarie constituent une composante stratégique pour le développement de la CdV. Ainsi, diversifier les dérivés de figue de Barbarie valorisera toutes les parties de la plante, ce qui constitue une garantie de préservation de l'environnement. Cela permet en outre d'étendre les surfaces cultivées grâce à la motivation induite par l'impact positif sur le revenu des agriculteurs. La valorisation de la pulpe, des raquettes et de tous les dérivés de la figue de Barbarie constitue une opportunité de diversification de la gamme de produits transformés actuellement dominée par l'huile de pépins.

De plus, la diversification de l'offre assurera la pérennité de la CdV, favorisera la percée des entreprises de la CdV sur des segments stratégiques plus attractifs et à plus forte valeur ajoutée et améliorera la pénétration de nouvelles niches de marchés à l'échelle nationale et internationale. En effet, certains pays exportateurs de figue de Barbarie exercent une pression de compétition forte avec les produits de figue de Barbarie de la Tunisie. Une offre plus large permettra de faire face aux aléas des marchés et à la concurrence internationale avec les pays producteurs de figue de Barbarie et de produits dérivés.

Les objectifs spécifiques liés au projet 3 sont les suivants : (i) Développer la recherche et l'innovation process (OS 1), (ii) Développer de nouveaux produits dérivés de la figue de Barbarie à plus forte valeur ajoutée (OS2).

Objectif spécifique 1 (OS 1) - Développer de nouvelles techniques et technologies de transformation plus performantes

Développer de nouvelles techniques et technologies de transformation plus performantes constitue un pilier du développement. En effet, le développement de nouveaux produits et dérivés de la figue de Barbarie passe essentiellement par le développement de processus de transformation performants. Ce travail nécessite l'engagement d'un partenariat fort avec les établissements universitaires et de recherche, particulièrement avec l'ISET Kasserine fortement engagée dans l'appui de la CdV. Un projet de mise en place d'un nouvel outil de cueillette plus performant et facilitant le travail des collecteurs, essentiellement des femmes, en est à sa phase finale au niveau de l'ISET en partenariat avec l'ANADEC. Le recours à l'achat d'équipements « clés en main » n'est souvent pas la bonne solution. L'implication de l'ISET Kasserine et d'autres structures universitaires, à l'exemple des Écoles Nationales d'Ingénieurs, constitue une opportunité par l'ANADEC et par les opérateurs de la CdV, tant au niveau de la conservation qu'aux procédés de transformation.

Pour atteindre OS2, il est nécessaire que la recherche et le développement soient engagés pour le développement de nouveaux produits innovants dans les secteurs de l'agroalimentaire, cosmétique et diététique (R 1.1), notamment à travers la réalisation des actions suivantes :

- Appuyer l'élaboration de conventions-cadres de coopération entre les opérateurs de la CdV et les institutions de recherche et universités (Centre de Biotechnologie de Sfax, École Nationale d'Ingénieurs...);
- Identifier les meilleures utilisations de chaque variété de figues de Barbarie pour les activités de transformation ;
- Procéder à des travaux de recherche sur les possibilités d'utilisation des raquettes et des racines de figue de Barbarie ;
- Effectuer des travaux de recherche pour l'extraction des molécules bioactives pour le secteur pharmaceutique, cosmétique, diététique ;
- Engager des études cliniques sur les bienfaits des produits dérivés de figue de Barbarie dans le secteur cosmétique et diététique (huile de pépins et vinaigre).

Comme autre résultat attendu de cet objectif spécifique, figurent de nouvelles techniques et technologies de conservation et de transformation testées et maîtrisées (R1.2), par le biais des activités suivantes :

- Appuyer la mise en place d'un laboratoire de R&D, comprenant notamment une unité pilote de CO2 (Extraction supercritique) ;

- Former les opérateurs de la CdV aux techniques avancées de prolongation de la durée de conservation de la figue de Barbarie fraîche ;
- Appuyer les entreprises de transformation dans l'identification de nouvelles techniques et technologies de transformation.

Objectif spécifique 2 (OS 2) - Développer de nouveaux produits dérivés de la figue de Barbarie à plus forte valeur ajoutée

La maxime « Rien ne se jette tout se transforme » s'applique à la figue de Barbarie, à l'instar du palmier et de l'olivier où toutes les parties sont valorisables. Cette démarche favorise la résolution d'un problème environnemental, d'une part, et développe l'activité économique, la création de valeur et d'emplois dans de nouveaux projets positionnés sur des niches particulières de la CdV d'autre part.

La valorisation des dérivés de figue de Barbarie permettra, notamment, de préserver l'environnement et limiter la pollution résultante des dérivés de la figue de Barbarie. Par exemple, la valorisation de la pulpe peut servir dans la production de vinaigre ou de jus, et les déchets de l'épluchage peuvent être transformés en aliments de bétails et en compost.

L'atteinte du résultat (R 2.1) - Des initiatives de valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie (pulpe, épluchures, raquettes, racines...) est appuyée, nécessite la réalisation des actions suivantes :

- Organiser des journées d'information sur les opportunités d'investissement dans la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie ;
- Organiser des visites d'étude et d'échange dans les zones de production autour de l'importance socio-économique de la CdV figue de Barbarie ;
- Mettre en place un projet collaboratif de valorisation de la pulpe de figue de Barbarie en vinaigre ;
- Mettre en place une unité de production de compost solide et une unité pour le compost liquide à Zelfene pouvant servir également comme unité pilote de production et d'apprentissage ;
- Appuyer la création d'un projet collaboratif de production de bioéthanol à partir des épluchures (pelures).

La valorisation des dérivés de la figue de Barbarie, notamment pour l'alimentation du bétail en période de sécheresse favorisera la préservation et l'extension des plantations de figue de Barbarie à Kasserine, et non pas son remplacement par d'autres cultures.

Les marchés niches de figue de Barbarie et dérivés ont des besoins très variés et spécifiques selon la nature du produit et les exigences du pays de destination. À cet effet, il est essentiel que l'innovation vers des produits à plus forte ajoutée soit engagée (R2.2.). Elle nécessite la réalisation des actions suivantes :

- Appuyer les initiatives de création de start-ups de valorisation des dérivés de la figue de Barbarie pour la production de produits dérivés transformés innovants (agroalimentaire, cosmétique, diététique...);
- Organiser des sessions de formation au profit des entreprises de transformation sur les procédés de fabrication de produits innovants ;
- Initier des coopérations pour le transfert de savoir-faire en innovation produits et procédés (Italie, Mexique, Maroc) ;
- Organiser un concours annuel des produits dérivés innovants issus de la figue de Barbarie (en marge du Festival annuel de la figue de Barbarie).

Ci-après, une présentation synthétique du projet 3 :

Tableau 3 : Synthèse du projet n°3 ; Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie				
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine				
Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)	
OS 1 : Développer de nouvelles techniques et technologies de transformation plus performantes	RA 1.1. : La recherche et le développement sont engagés pour le développement de nouveaux produits innovants dans les secteurs de l'agroalimentaire, cosmétique et diététique	A 1.1.1. Appuyer l'élaboration de conventions-cadres de coopération entre les opérateurs de la CdV et les institutions de recherche et universités (Centre de Biotechnologie de Sfax, Écoles Nationale d'Ingénieurs...)	5 000	
		A 1.1.2. Identifier les meilleures utilisations de chaque variété de figues de Barbarie pour les activités de transformation.	40 000	
		A 1.1.3. Procéder à des travaux de recherche sur l'utilisation des raquettes et des racines de figue	40 000	
		A 1.1.4. Effectuer des travaux de recherche pour l'extraction des molécules bioactives pour le secteur pharmaceutique, cosmétique, diététique.	60 000	
		A 1.1.5. Engager des études cliniques sur les bienfaits des produits dérivés de figue de Barbarie dans le secteur cosmétique et diététique (Huile de pépins - vinaigre).	200 000	
	RA 1.2. : De nouvelles techniques et technologies de conservation et de transformation sont testées et maîtrisées.	A 1.2.1. Appuyer la mise en place d'un laboratoire de R&D, comprenant notamment une unité pilote de CO2 (Extraction supercritique).	300 000	
		A 1.2.2. Former les opérateurs de la CdV sur les techniques avancées de prolongation de la durée de conservation de la figue de Barbarie fraîche.	20 000	
		A 1.2.3. Appuyer les entreprises de transformation dans l'identification de nouvelles techniques et technologies de transformation	50 000	
	OS 2 : Encourager l'innovation produit à partir des produits dérivés de la figue de Barbarie.	RA 2.1. : Des initiatives de valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie (pulpe, épiluchures, raquettes, racines...) sont appuyées.	A 2.1.1. : Organiser des journées d'information sur les opportunités d'investissement dans la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie.	3 000
			A 2.1.2. Organiser des visites d'étude et d'échange dans les zones de production autour de l'importance socio-économique de la CdV figue de Barbarie.	5 000
A 2.1.3. Mettre en place un projet collaboratif de valorisation de la pulpe de figue de Barbarie en vinaigre.			1.100 000	
A 2.1.4. : Mettre en place une unité de production de compost solide et une unité pour le compost liquide à Zelfene pouvant servir également comme unité pilote de production et d'apprentissage.			500 000	
A 2.1.5. Appuyer la création d'un projet collaboratif de production de bioéthanol à partir des pelures.			800 000	
RA 2.2. : L'innovation		A 2.2.1. : Appuyer les initiatives de création de start-ups de valorisation des dérivés de la figue	100 000	

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
	produit à plus forte ajoutée produite par les entreprises est engagée.	de Barbarie pour la production de produits dérivés transformés innovants (agroalimentaire, cosmétique, diététique...).	
		A 2.2.2. Organiser des sessions de formation au profit des entreprises de transformation sur les procédés de fabrication de produits innovants.	20 000
		A 2.2.3. Initier des coopérations pour le transfert de savoir-faire en innovation produit et procédés (Italie - Mexique - Maroc).	50 000
		A 2.2.4. Organiser un concours annuel des produits dérivés innovants issus de la figue de Barbarie (en marge du Festival annuel de la figue de Barbarie)	10 000
Total général		3 303	

4.3. Projet 4 : Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés

L'accès aux marchés pour écouler la production des fruits frais et des produits transformés constitue le principal axe stratégique pour la promotion et le développement des figues de Barbarie à Kasserine. En effet, davantage de marchés signifie un accroissement des ventes et des gains pour les agriculteurs et les transformateurs. Cette situation constitue la principale motivation pour l'expansion des superficies de figue de Barbarie, l'amélioration des techniques de production, l'amélioration des rendements, l'investissement dans la technologie et la qualité, etc.

La situation actuelle des entreprises de transformation de figues de Barbarie à Kasserine montre que seule une entreprise exporte depuis plusieurs années d'une manière régulière sur les marchés internationaux une gamme assez diversifiée de produits dérivés de la figue de Barbarie. La majorité des autres entreprises n'arrivent pas à accéder aux marchés à l'exportation, à l'exception de quelques opérations d'export ponctuelles et en petites quantités.

Les entreprises n'exportant pas l'huile de pépins (produit phare actuel de la CdV à Kasserine) la vendent auprès d'acheteurs nationaux dont certains l'utilisent comme intrant pour d'autres activités de transformation, et d'autres la revendent à des clients à l'étranger.

La problématique de l'accès aux marchés constitue un « challenge » majeur pour 100 % des entreprises de transformation de la CdV. Ce constat est confirmé par le fait que les 8 entreprises de transformation n'ont transformé que 2 560 tonnes de figues de Barbarie en huile de pépins sur une capacité totale cumulée des dites entreprises évaluée à 8 100 tonnes, soit une utilisation de 32 % de la capacité de production.

Une meilleure connaissance des marchés est essentielle dans le processus d'accès aux marchés, notamment par la participation aux foires et salons.

L'innovation produit, la diversification de la gamme de produits, l'amélioration de la qualité des fruits conditionnés exportés et des produits dérivés transformés constituent des facteurs de succès pour l'amélioration de l'accès aux marchés à l'exportation.

L'accès aux marchés à l'exportation diffère entre la figue de Barbarie fraîche et les produits dérivés de la figue de Barbarie.

Afin d'assurer le développement de la CdV figue de Barbarie (conventionnel et biologique), deux objectifs spécifiques ont été identifiés :

- Pénétrer le marché international pour les fruits frais (OS 1) ;
- Améliorer le positionnement des dérivés de figue de Barbarie sur le marché national et international (OS 2).

Objectif spécifique 1 (OS 1) – Développer de nouveaux circuits de distribution sur le marché national

Bien que la figue de Barbarie soit un produit bien apprécié par les Tunisiens, son circuit de commercialisation reste traditionnel avec une dominance du marché parallèle. En effet, contrairement aux autres fruits, la commercialisation de la figue de Barbarie ne passe que très faiblement par les marchés de gros et de détails, et par la grande distribution. La figue de Barbarie est vendue essentiellement sur les bords de route, devant les marchés et par des vendeurs ambulants dans les grandes villes, qui les épluchent les pour une consommation sur place.

Pour atteindre cet objectif spécifique et pour que le fruit frais soit commercialisé par la grande distribution (R1.1.), il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Appuyer l'initiative de l'ANADEC d'affecter à la CdV figue de Barbarie un espace physique au marché de gros de Bir Kassaa pour la commercialisation en gros de la figue de Barbarie pour sa distribution vers les marchés de détails des fruits et légumes ;
- Organiser des journées de dégustations du fruit frais de Zelfene dans les GMS ;
- Établir un partenariat commercial entre les SMSA de Kasserine et les GMS pour la commercialisation du fruit frais dans la grande distribution.

Un autre résultat est attendu ; il consiste à renforcer le positionnement et la notoriété de la figue de Barbarie en tant que culture commerciale (R 1.2). il pourra être atteint grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Créer une Appellation d'Origine Contrôlée pour la figue de Barbarie ;
- Développer un label de commerce équitable avec les producteurs ;
- Initier des actions promotionnelles avec les grandes surfaces en Tunisie ;
- Élaborer une stratégie de promotion afin de développer l'image de marque de la figue de Barbarie fraîche sur le marché tunisien (dont la commercialisation de la figue de Barbarie est dominée par l'informel).

Objectif spécifique 1 (OS 2) - Pénétrer le marché international pour les fruits frais

Malgré les quantités importantes de figues de Barbarie produites en Tunisie, estimées à 248 400 tonnes (2019), la Tunisie en exporte peu et de manière ponctuelle sous sa forme non transformée. Dans ce contexte, les membres du groupe thématique ont formulé un objectif spécifique sur le développement à l'exportation du fruit frais. La question liée à la maîtrise des techniques et processus de conservation à froid constitue un préalable de taille pour la pénétration des marchés à l'exportation.

L'amélioration de la qualité des fruits frais constitue, également, un résultat à atteindre (R 2.1.). Dans cette perspective, les activités suivantes sont proposées :

- Procéder à une série d'essais sur la fertilisation organique autorisée en agriculture biologique au niveau des écoles-champs afin d'améliorer le calibre des figues de Barbarie produites (y compris l'achat d'intrants organiques) ;
- Développer des supports de formation didactique (dépliants et capsules vidéo) sur les meilleures pratiques de fertilisation organique ;
- Réaliser des essais pilotes (atmosphère contrôlée) pour l'amélioration de la longévité de la conservation à froid de la figue de Barbarie ;
- Appuyer les entreprises à la mise en place de stations de conditionnement de figue de Barbarie.

Pour améliorer les performances à l'exportation du fruit frais (R2.2.), quatre actions principales sont à mettre en œuvre :

- Organiser une visite de prospection au marché de Rungis (France) en vue de nouer des contacts commerciaux pour la figue de Barbarie fraîche ;
- Participer au Salon « Fruit Logistica » en Allemagne et qui est le plus grand salon européen des fruits et légumes en collaboration avec l'APIA (Stand Tunisie) ;
- Appuyer les entreprises dans la conception d'un packaging standard spécifiquement dédié à la figue de Barbarie ;

- Élaborer une stratégie de promotion et de commercialisation de la figue de Barbarie fraîche à l'exportation.

Objectif spécifique 2 (OS 3) - Améliorer le positionnement des dérivés de figue de Barbarie sur le marché national et international

Cet objectif spécifique est propre aux produits dérivés de la figue de Barbarie pour toutes les entreprises de la CdV à Kasserine, exception faite de la Société NOPAL qui exporte depuis plusieurs années d'une manière stable. En effet, les autres entreprises n'arrivent pas à exporter sur les marchés internationaux. Il est à noter que la société SODEVA est à son démarrage et n'a pas encore exporté.

Bien que la société NOPAL exporte, toutes les entreprises de la CdV ont mentionné la problématique de l'accès direct aux marchés extérieurs comme étant un handicap majeur à leur développement.

Le premier résultat attendu (R3.1.) est que la conformité des produits transformés aux normes de qualité soit reconnue et normalisée. Les activités définies par concertation pour ce résultat sont les suivantes :

- Appuyer à la mise à niveau des entreprises de transformation existantes ;
- Accompagner les entreprises de transformation dans l'amélioration du packaging des produits dérivés ;
- Appuyer les entreprises de transformation existantes dans la mise en place des certifications et labels demandés par les marchés internationaux cibles.

Un deuxième résultat attendu de cet objectif spécifique, celui du renforcement de la notoriété des dérivés de figue de Barbarie de la région de Kasserine (R 3.2), via les activités suivantes :

- Créer une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour les produits transformés à partir de la figue de Barbarie ;
- Créer une marque collective, logo et charte graphique au nom de l'ANADEC propre à l'huile de pépins et le vinaigre (N.B : les entreprises pourront garder leurs marques propres si elles en ont) ;
- Organiser un colloque international sur les bienfaits de l'huile de pépins ;
- Organiser le festival international de la figue de Barbarie à Kasserine.

Le troisième résultat attendu est l'accès à de nouveaux marchés est assuré (R 3.3). L'amélioration du positionnement des dérivées des figue de Barbarie sur les marchés sera accompagnée par l'accès à de nouveaux marchés, grâce aux activités suivantes :

- Participer aux foires et salons à l'étranger spécialisés dans les produits agroalimentaires et diététiques (Biofach à Nuremberg en Allemagne avec l'APIA, ANUGA à Cologne en Allemagne, SIAL à Paris en France, Sana à Bologne en Italie...);
- Participer aux foires et salons à l'étranger spécialisés dans les produits cosmétiques (INCOSMETICS à Paris, COSMOPROF en Italie...);
- Élaborer une stratégie d'exportation des produits dérivés de figue de Barbarie.

L'amélioration de la compétitivité et du positionnement des entreprises de la CdV figue de Barbarie à Kasserine sur les marchés national et international passe par la qualité des produits commercialisés, le respect des normes, les certifications et la labélisation. L'augmentation de la qualité nécessite, également, la maîtrise des processus de production agricole (amont), la cueillette, le transport, la transformation et le conditionnement. A ces facteurs de compétitivité, s'ajoute la traçabilité des produits.

Le développement à l'exportation de produits issus de la CdV Figue de Barbarie à Kasserine doit s'appuyer sur une offre qualité répondant aux exigences des marchés.

Ainsi, la part de figue de Barbarie produite selon le mode biologique constituera une garantie de qualité tant au niveau local qu'international. Cependant, les figues de Barbaries conventionnelles ainsi que les produits transformés issus de ces fruits doivent également répondre aux normes en vigueur et aux exigences précises que les entreprises doivent respecter.

Ci-après, une présentation synthétique du projet 4 :

Tableau 4 : Synthèse du projet n°4 ; Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés

Projet 4 : Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés				
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine				
Objectif spécifique	Résultat attendu	Activité	Coût estimé (DT)	
OS 1 – Développer de nouveaux circuits de distribution sur le marché national	RA 1.1. : Le fruit frais est commercialisé par la grande distribution	A 1.1.1. : Appuyer l'initiative de l'ANADEC d'affecter à la CdV figue de Barbarie un espace physique au marché de gros de Bir Kassaa pour la commercialisation en gros de la figue de Barbarie et sa distribution vers les marchés de détails des fruits et légumes.	3 000	
		A 1.1.2. : Organiser des journées de dégustations du fruit frais de Zelfene dans les GMS.	20 000	
		A 1.1.3. : Établir un partenariat commercial entre les SMSA de Kasserine et les GMS pour la commercialisation du fruit frais dans la grande distribution.	1 000	
	RA 1.2. : Le positionnement de la figue de Barbarie en tant que culture commerciale ainsi que sa notoriété sont renforcés	A 1.2.1. : Créer une Appellation d'Origine Contrôlée pour la figue de Barbarie	30 000	
		A 1.2.2. : Développer un label commerce équitable avec les producteurs	6 000	
		A 1.2.3. : Initier des actions promotionnelles avec les grandes surfaces en Tunisie.	20 000	
		A 1.2.4. Élaborer une stratégie de promotion afin de développer l'image de marque de la figue de Barbarie fraîche sur le marché tunisien (la commercialisation de la figue de Barbarie est dominée par l'informel).	60 000	
	OS 2 : Pénétrer le marché international pour les fruits frais	Résultat attendu (RA 2.1.) : La qualité de la figue de Barbarie fraîche destinée à l'exportation est améliorée	A 2.1.1. Effectuer des essais sur la fertilisation organique autorisée en agriculture biologique dans les écoles-champs en vue d'améliorer le calibre des figues de Barbarie produites.	12 000
A 2.1.2. Développer des supports de formation didactique (dépliant - capsules vidéo) sur les meilleures pratiques de fertilisation organique.			4 000	
A 2.1.3. Réaliser des essais pilotes (atmosphère contrôlée) pour l'amélioration de la longévité de la conservation à froid de la figue de Barbarie .			30 000	
A 2.1.4. Appuyer les entreprises dans la mise en place de stations de conditionnement de figue de Barbarie.			12 000	
Résultat attendu (RA 2.2.) : La figue fraîche est exportée sur les marchés extérieurs		A 2.2.1. Organiser une visite de prospection au marché de Rungis (France) en vue de nouer des contacts commerciaux pour la figue de Barbarie fraîche.	30 000	
		A 2.2.2. Participer au Salon Fruit Logistica en Allemagne (Plus grand salon européen des fruits et légumes) en collaboration avec l'APIA (Stand Tunisie).	40 000	
		A 2.2.3. Appuyer les entreprises dans la conception d'un packaging standard spécifiquement dédié à la figue de Barbarie.	20 000	
		A 2.2.4. Élaborer une stratégie de promotion et de commercialisation de la figue de Barbarie fraîche à l'exportation.	25 000	
OS 3 : Améliorer le		Résultat attendu (RA 3.1.) : Les	A 3.1.1. Appuyer la mise à niveau des entreprises de transformation existantes.	200 000

Projet 4 : Appui à l'amélioration de l'accès aux marchés				
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine				
Objectif spécifique	Résultat attendu	Activité	Coût estimé (DT)	
positionnement des dérivés de figue de Barbarie sur le marché national et international	dérivés de figue de Barbarie sont conformes aux normes de qualité	A 3.1.2. Accompagner les entreprises de transformation dans l'amélioration du packaging des produits dérivés.	50 000	
		A 3.1.3. Appuyer les entreprises de transformation existantes dans la mise en place des certifications et labels demandés par les marchés internationaux cibles.	80 000	
	Résultat attendu (RA 3.2.) : La notoriété des dérivés de figue de Barbarie de la région est développée	A 3.2.1. Créer une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour les produits dérivés de la figue de Barbarie.	30 000	
		A 3.2.2. Accompagner la création d'une marque collective propre à l'huile de pépins et au vinaigre (N.B. : les entreprises pourront travailler avec leurs marques propres si elles en ont et/ou avec la marque collective selon le positionnement de leurs produits sur le marché).	20 000	
		A 3.2.3. Organiser un colloque international sur les bienfaits de l'huile de pépins.	20 000	
		A 3.2.4. Appuyer l'organisation du festival international de la figue de Barbarie à Kasserine.	25 000	
	Résultat attendu (RA 3.3.) : L'accès à de nouveaux marchés est assuré	A 3.3.1. Participer aux foires et salons à l'étranger spécialisés dans les produits agroalimentaires et diététiques (Biofach à Nuremberg en Allemagne avec l'APIA, ANUGA à Cologne en Allemagne, SIAL à Paris en France, Sana à Bologne en Italie...).	290 000	
		A 3.3.2. Participer aux foires et salons à l'étranger spécialisés dans les produits cosmétiques et diététiques (INCOSMETICS à Paris, COSMOPROF en Italie...).	75 000	
		A 3.3.3. Élaborer une stratégie de promotion des exportations des produits dérivés de la figue de Barbarie.	25 000	
	Total général		1 128	

4.4. Recommandations

La CdV figue de Barbarie à Kasserine pourrait constituer un levier de développement socio-économique autour d'un produit phare de la région. L'amélioration des rendements et des revenus des agriculteurs, des conditions de travail et des revenus, et de la compétitivité des entreprises existantes, mais également, la création de nouvelles start-ups innovantes, l'élargissement de la gamme des produits transformés à partir de la figue de Barbarie et un meilleur accès aux marchés à l'exportation pour le fruit frais et pour les produits dérivés de la figue de Barbarie sont autant de facteurs de développement de la CdV.

Ce plan d'action structurant de la CdV peut être fédérateur et accompagné par les structures d'appui nationales et régionales au niveau organisationnel et financier. Il serait optimisé grâce à la mutualisation des efforts, la réalisation d'économies d'échelles ainsi que des synergies entre les opérateurs de la CdV et les structures d'appui régionales et nationales.

Le partenariat public-privé, appuyé par le programme IRADA pour l'élaboration de ce plan d'action en faveur du développement de la CdV, a permis de créer une dynamique de collaboration. Celle-ci nécessite d'être poursuivie et accompagnée, toujours dans le cadre du programme, par les structures d'appui régionales concernées. Le groupe thématique créé via par le programme IRADA est à consolider et à accompagner pour qu'il puisse jouer son rôle de cadre collectif de concertation et de décision. Les structures d'appui, membres du groupe thématique (ODCO, CRDA, ISET, Centre d'affaires, Centre de Formation Professionnelle Agricole...), pourront prendre le rôle de « stabilisateur » et de « conciliateur »

entre les opérateurs économiques concurrents de la CdV et dont les intérêts peuvent converger, notamment, par la mise en place de projets collaboratifs.

La validation, par une approche participative, d'un projet de développement multi-acteurs de la CdV figue de Barbarie à Kasserine favorise son appropriation par l'ensemble des parties prenantes et son opérationnalisation, en dépit de la contrainte financière importante qui pèse sur la mise en œuvre du projet.

Le partage du plan de développement de la CdV avec l'ensemble d'acteurs régionaux (publics – privé – société civile) favorisera sa dissémination et la création d'une dynamique collective en faveur du développement socio-économique durable de la région de Kasserine. Pour sa mise en œuvre, les recommandations suivantes sont formulées :

- Œuvrer à la création d'un Groupe Interprofessionnel du Cactus à travers un plaidoyer associant acteurs politiques, autorités régionales, acteurs économiques et société civile, en vue de doter la CdV d'un groupement dédié à son développement et à sa promotion.
- S'assurer du portage politique du projet de développement de la CdV au niveau régional, ce qui maximisera les chances d'obtenir des financements publics, privés ou de la part des PTF.
- Organiser un atelier de présentation du plan de développement destiné aux PTF afin d'en débattre et d'étudier les possibilités de financement d'activités spécifiques et/ ou d'un ensemble d'activités, voire de la création d'un projet intervenant sur un ou plusieurs axes de développement de la CdV. Au-delà des apports du programme IRADA et du projet PAMPAT, d'autres opportunités et de nouveaux projets peuvent émerger. Le fait que les acteurs de la CdV, associé aux structures d'appui et à la société civile, aient co-construit et co-validé le plan d'action pour le développement de la CdV constitue un atout majeur pour la négociation sur la mise en place de nouveaux projets par d'autres PTF ou par les structures publiques.
- Médiatiser la vision stratégique, les axes de développement stratégique et le plan d'action pour le développement de la CdV. Le partage des chiffres clés du diagnostic et des principales conclusions de l'analyse peut être intégré dans le plan de plaidoyer en faveur de la CdV.
- Élaborer des supports de communication digitaux et imprimés avec une synthèse du plan de développement de la CdV.
- Intégrer le projet de développement de la CdV figue de Barbarie dans le cadre plus large du développement territorial qui associe d'autres acteurs régionaux (conseil régional) et centraux (ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, ministère du Tourisme, ministère de la Culture...) en tant que partenaires d'appui à la CdV dans ses différentes dimensions. Les financements publics peuvent être mobilisés en faveur du développement de la CdV avec son caractère multisectoriel.
- Prioriser les mesures les plus importantes et les plus impactantes parmi la matrice du plan d'action afin de mieux cibler les financements potentiels. Les mesures à prioriser doivent être clairement définies et formulées.
- Renforcer et appuyer le groupe thématique sur le thème du développement de clusters dans l'optique de mobiliser un animateur de cluster favorisant ainsi l'approche collaborative de développement de la CdV.
- Accompagner la structure porteuse du projet collaboratif autour d'un premier projet de création d'une unité de production de vinaigre à partir de la pulpe de figue de Barbarie et d'autres fruits de Kasserine et d'autres régions. Ce projet a été pointé par le groupe thématique comme pouvant contribuer à la structuration de la CdV, à la mutualisation des efforts humains et financiers et à la pénétration des marchés internationaux. Il permettrait de réduire l'impact environnemental dû au rejet de la pulpe de figue de Barbarie. Des recours à d'autres sources de financement sont possibles et pourrait, également, bénéficier de l'appui du programme IRADA, au titre d'un premier projet collaboratif prioritaire. Il constituerait le point de départ d'une nouvelle démarche de coopération gagnant-gagnant entre les opérateurs de la CdV. En cas de succès, d'autres projets collaboratifs pourraient être mis en œuvre par ladite structure porteuse (production de bioéthanol, production de compost...).

4.5. Projet collaboratif : valorisation des sous-produits de la figue de Barbarie à Kasserine

4.5.1. Contexte

Le projet collaboratif convenu par le groupe thématique porte sur la valorisation des sous-produits de la figue de Barbarie à Kasserine.

A Kasserine compte 8 entreprises de transformation et 2 SMSA actives travaillant sur la figue de Barbarie biologique. Environ 1536 tonnes de pulpe de figue de Barbarie sont non valorisées (environ 60% de la quantité totale de figues de Barbarie transformées quantifiée à 2560 tonnes) et plus de 1000 tonnes de couvertures de figue de Barbarie (40% de la quantité du fruit transformé) ne sont pas exploités.

Le choix du groupe thématique du projet collaboratif sur la valorisation de la pulpe de figue de Barbarie répond à l'un des problèmes majeurs identifiés dans l'arbre à problèmes, à savoir : faible valorisation des sous-produits de la figue de Barbarie et manque de diversification de la gamme de produits issus de la figue de Barbarie.

Les grandes lignes de ce projet collaboratif couvriront la fonction production (amont) ainsi que la fonction transformation, et bénéficieraient aux agriculteurs/ groupements de producteurs et aux transformateurs.

4.5.2. Description du projet

Pour l'extraction des pépins, la majorité des entreprises ne procèdent pas à l'épluchage des figues de Barbaries et broient la totalité du fruit en vue d'obtenir les pépins, alors son épluchage permet de :

- Valoriser les couvertures en compost organique (solide ou liquide) à utiliser dans la fertilisation organique des figues de Barbarie ;
- Valoriser la pulpe à travers la production de vinaigre biologique ;
- Transformer les pépins en huile.

Le Groupe thématique a opté pour un projet collaboratif de valorisation des sous-produits de la figue de Barbaries, principalement la couverture et la pulpe de figue de Barbarie, comme suit :

- Valorisation des couvertures de la figue de Barbarie en compost solide et liquide : Elles constituent une richesse inexploitée pouvant être utilisée dans la production de compost solide et liquide destinés à la fertilisation organique des champs de figuiers de Barbarie. La séparation des couvertures par épluchage pourrait être réalisée par les entreprises de transformation ou par les groupements de producteurs (SMSA et GDA). Cette valorisation en compost organique permettrait ainsi l'augmentation de la production de figue de Barbarie et la création d'emplois. Elle serait mise en œuvre grâce à :
 - Une unité de compost organique liquide qui serait utilisée par les producteurs agricoles ayant recours à l'irrigation avec le système de goutte-à-goutte.
 - Une unité de compost solide qui serait employée par les producteurs agricoles pour la fertilisation, grâce au mélange du compost solide à la terre.

Une demande existe pour ces deux types de compost par les producteurs de figues de Barbarie biologiques y compris en mode biologique.

- Valorisation de la pulpe de figue de barbarie en vinaigre biologique : la production d'huile de pépins de figu,e de Barbarie constitue l'activité majeure des entreprises de transformation. Pourtant, la pulpe générée par l'extraction des pépins n'est que très faiblement exploitée et quelques entreprises produisent de faibles quantités de vinaigre, alors que le vinaigre de figue de Barbarie biologique est demandé sur le marché national et international.

A Kasserine, les entreprises de transformation de figues de Barbarie qui produisent le vinaigre passent par un processus de transformation artisanal, le commercialisent sur le marché local et ne disposent pas des certifications nécessaires pour une vente à l'exportation. La mise en place d'une unité de production de vinaigre de figue de Barbarie biologique, selon les normes et exigences du marché international constituera une opportunité pour les opérateurs de la CdV de valoriser et de diversifier la gamme des produits dérivés de la figue de Barbarie, dont le vinaigre de figue de Barbarie biologique, et de les commercialiser aux niveaux local et international. Cet axe de

développement permettra également d'atténuer l'impact environnemental lié au rejet de la pulpe de figue de Barbarie non valorisée.

Le projet collaboratif choisi par le groupe thématique bénéficiera à l'ensemble des acteurs de la CdV ; des entreprises de transformation, des SMSA actives dans le secteur ainsi que les groupements de production agricole et les producteurs de figue de Barbarie. Elle leur permettra de bénéficier d'une des unités de production de compost et de vinaigre biologique et de créer de nouveaux emplois, parmi les jeunes et les femmes. L'implication des structures d'appui (CRDA, Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla, ISET Kasserine) constituera un point fort d'appui au projet.

4.5.3. Demandeur du projet

Le demandeur du projet sera la Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine « SCITeK », société anonyme au capital de 14 072 500 Dinars constituée en avril 2011 dans le cadre de la Loi N°502001 des pôles technologiques (<http://www.scitek-kasserine.com/>). Le total bilan de la SCITeK s'élève à plus de 20 millions de dinars avec un bénéfice cumulé de 800 000 dinars.

La SCITeK dispose de partenariats, notamment, avec des programmes de la GIZ, le programme IRADA, l'ISAM Kasserine et l'ISET Kasserine.

Les principaux objectifs de la SCITeK sont les suivants :

- Promouvoir l'industrie, les services et l'innovation par des actions concrètes à même de créer, des conditions favorables au développement économique de la région.
- Accueillir, soutenir et accompagner les entrepreneurs.
- Stimuler la croissance des entreprises.
- Développer les opportunités dans le secteur industriel et tous services liés.
- Accueillir, soutenir et accompagner les entrepreneurs.
- Proposer des infrastructures conformes aux normes internationales.

La SCITeK contribue à :

- Au développement du gouvernorat et à la promotion de ses avantages spécifiques à caractère économique, social et géographique.
- Promouvoir les investissements dans les secteurs industriels, agricoles, touristiques et des services annexes.
- Améliorer la compétitivité des entreprises de la région et l'encadrement, identifier les besoins des PME en matière d'innovation technologique et les soutenir.
- Accompagner les porteurs de projets technologiques ou de services et leur assistance dans l'exercice de leurs activités.
- Promouvoir l'innovation et des activités porteuses et inciter à la création de projets ayant une forte intensité d'emploi, ciblant, en particulier, les diplômés.

La SCITeK sera le responsable de la mise en œuvre du projet collaboratif.

Compte tenu de sa connaissance du secteur, l'Association Nationale pour le Développement du Cactus 'ANADEC' (<http://anadectunisie.com/fr/home-fr/>), dont le siège est à Kasserine, accompagnera la SCITeK dans la mise en œuvre du projet.

4.5.4. Plan d'action

Tableau 5 : Plan d'action du projet collaboratif

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
Objectif spécifique 1 : Valoriser les enveloppes de figue de Barbarie	Résultat attendu 1 : Le marché dispose d'engrais organiques accessibles	Élaborer un business plan relatif à la mise en place deux unités pilotes de production de compost organique à base d'enveloppes de figue de Barbarie : SMSA Zelfene : Unité de production de compost liquide. SMSA Fleur de Zelfene : Unité de production de compost solide.	5 000
		Aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de : Unité de compost liquide (aménagement de la fosse existante) ; Unité de compost solide.	40 000 8 000
		Mettre en place les deux unités de production de compost organique : Compost liquide (capacité de 100 000 litres/an) ; Compost solide (capacité de 400 tonnes/an).	60 000 140 000
		Organiser une visite d'étude et de formation (2 jours) à l'unité de production de compost organique solide et liquide à base des déchets des oasis (Localisation : Nefta au gouvernorat de Tozeur).	7 000
		Organiser un cycle de formation au profit des techniciens en charge des deux unités de production de compost avec les membres du groupe thématique.	20 000
		Mettre en place un contrat d'approvisionnement en déchets de figue de Barbarie avec les entreprises de transformation.	1 000
		Effectuer les analyses sur les échantillons de composts organiques produits par les deux SMSA (liquide et solide) et dresser des fiches techniques/caractéristiques du compost produit.	15 000
		Certification « ECOCERT Intrants Biologiques » des deux unités de compostage.	15 000
		Résultat attendu 2 : Les producteurs maîtrisent les techniques de fertilisation organique et l'utilisation du compost	Recruter un expert spécialiste dans le compostage en vue d'accompagner les deux projets d'unités de compostage (liquide et solide).
	Assurer une formation des formateurs/vulgarisateurs sur la fertilisation organique et l'utilisation du compost.		15 000
	Organiser au profit des agriculteurs de la CdV des journées de sensibilisation et sur l'importance de l'utilisation des engrais organiques pour l'augmentation quantitative et qualitative (calibre) de la production de figue de Barbarie biologique dans les différentes délégations du gouvernorat de Kasserine.		12 000
	Organiser des visites/journées portes ouvertes pour les agriculteurs aux deux unités de compostage.		10 000

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie

Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine

Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
		Développer un module de formation sur la production et l'utilisation du compost organique au profit des élèves du Centre de formation professionnelle agricole de Sbeïtla.	10 000
		Organiser des visites d'études aux apprenants et formateurs du Centre de formation professionnelle agricole de Sbeïtla.	3 000
	Résultat attendu 3 : La commercialisation du compost est organisée	Mettre en place un plan marketing pour chaque SMSA en relation avec la commercialisation du compost organique.	15 000
		Concevoir une fiche technique (prospectus, dépliant, dépliants, brochures) et un document technique (dosage, utilisation, période...) pour chaque produit de la gamme et l'imprimer en 1 000 exemplaires chacune.	8 000
		Élaborer une vidéo promotionnelle sur les avantages et le mode d'utilisation du compost organique (liquide et solide).	10 000
		Élaborer la charte graphique des différents produits de la gamme pour chaque SMSA.	8 000
		Concevoir un packaging biodégradable pour chaque produit de la gamme de compost (solide et liquide).	24 000
		Acquérir un camion avec benne pour la SMSA Fleur de Zelfene (compost solide) pour l'approvisionnement de l'unité en pelures et la livraison du produit fini.	80 000
		Acquérir une camionnette pour la SMSA Zelfene (compost liquide) pour la livraison du produit fini conditionné en bidons et en fûts.	55 000
		Élaborer un business plan relatif à la mise en place d'une unité de production de vinaigre de figue de Barbarie biologique.	5 000
		Aménager les espaces intérieurs et extérieurs du local dédié à l'unité de production.	60 000
		Mettre en place la ligne de production (capacité de 3 000 litres/jour) ainsi que les équipements annexes (pompes de transfert, filtres, matériel de manutention, camion-citerne pour la collecte de la pulpe depuis les SMSA et les entreprises de transformation, matériel du laboratoire d'analyses, matériel informatique...).	450 000
		Concevoir le logo et la charte graphique de la marque.	5 000
		Concevoir et préparer les emballages produits.	20 000
		Élaborer un cahier des charges relatif à l'achat de la pulpe auprès des entreprises de transformation.	5 000
		Recruter un expert spécialiste du vinaigre en vue d'accompagner la mise en place du projet.	15 000
		Organiser un cycle de formation sur les bonnes pratiques de fabrication au profit du personnel de l'unité de production et des membres du groupe thématique.	8 000
		Organiser une visite d'étude à des vinaigriers à l'étranger (si la situation sanitaire le permet).	20 000

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie

Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine

Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
		Assurer une formation aux entreprises de la CdV sur les techniques de production du vinaigre balsamique.	10 000
		Mise en place de certifications (ISO 22 000 – Bio – Commerce équitable).	30 000
		Réaliser les analyses nécessaires pour chaque produit de la gamme.	5 000
		Concevoir et imprimer une fiche pour chaque produit de la gamme.	8 000
		Concevoir, héberger et référencer un site web pour la promotion et la vente du vinaigre.	10 000
		Créer et enregistrer une marque collective et les supports promotionnels pour le vinaigre de Zelfene.	20 000
		Certification IFS-BRC afin de pouvoir accéder aux marchés des GMS à l'étranger.	20 000
		Labélisation vinaigre de Zelfene.	10 000
		Préparer et participer au Salon ANUGA à Cologne (Allemagne) ou au SIAL à Paris (France).	50 000
Objectif spécifique 2 : Valoriser la pulpe de figue Barbarie	Résultat attendu 1 : La disponibilité du vinaigre bio sur le marché est améliorée.	Élaborer un business plan relatif à la mise en place d'une unité de production de vinaigre de figue de Barbarie biologique	5 000
		Aménager les espaces intérieurs et extérieurs du local dédié à l'unité de production.	60 000
		Mettre en place la ligne de production (capacité de 3 000 litres/jour) ainsi que les équipements annexes (pompes de transfert, filtres, matériel de manutention, camion-citerne pour la collecte de la pulpe depuis les SMSA et les entreprises de transformation, matériel du laboratoire d'analyses, matériel informatique...).	450 000
		Concevoir le logo et la charte graphique de la marque	5 000
		Concevoir et préparer les emballages produits.	20 000
		Élaborer un cahier des charges relatif à l'achat de la pulpe auprès des entreprises de transformation.	5 000
		Résultat attendu 2 : Les techniques de production de vinaigre sont maîtrisées.	Recruter un expert spécialiste du vinaigre en vue d'accompagner la mise en place du projet.
	Organiser un cycle de formation sur les bonnes pratiques de fabrication au profit du personnel de l'unité de production et des membres du groupe thématique.		8 000
	Organiser une visite d'étude à des vinaigriers à l'étranger (si la situation sanitaire le permet).		20 000
	Assurer une formation aux entreprises de la CdV sur les techniques de production du vinaigre balsamique.		10 000
	Mise en place de certifications (ISO 22 000 – Bio – Commerce équitable).		30 000
	Réaliser les analyses nécessaires pour chaque produit de la gamme.		5 000

Projet 3 : Renforcement de l'innovation et de la diversification de la gamme de produits issus de la valorisation des produits dérivés de la figue de Barbarie			
Objectif global : La CdV figue de Barbarie est mieux valorisée à Kasserine			
Objectif spécifique (OS)	Résultat attendu (RA)	Activité (A)	Coût estimé (DT)
		Concevoir et imprimer une fiche pour chaque produit de la gamme.	8 000
	Résultat attendu 3 : L'accès au marché est amélioré.	Concevoir, héberger et référencer un site web pour la promotion et la vente du vinaigre.	10 000
		Créer et enregistrer une marque collective et les supports promotionnels pour le vinaigre de Zelfene.	20 000
		Certification IFS-BRC afin de pouvoir accéder aux marchés des GMS à l'étranger.	20 000
		Labélisation vinaigre de Zelfene.	10 000
		Préparer et participer au Salon ANUGA à Cologne (Allemagne) ou au SIAL à Paris (France).	50 000
Total général		2 258	